

Liberté Égalité Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 mars 2022

FRANCE 2030 : ACCELERER LA RECHERCHE ET LA FORMATION EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

A l'occasion d'un déplacement à l'Université Gustave Eiffel, le Premier ministre avec Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement et Thierry Damerval, président directeur général de l'Agence nationale de la Recherche ont présenté les huit dernières universités lauréates des actions « Initiatives d'Excellence » et « Initiatives Science – Innovation – Territoires – Economie », confirmées par le jury international lors des dernières auditions de janvier 2022. Ce sont désormais 17 initiatives qui se sont installées sur tout le territoire et bénéficieront de 300 M€ par an, concluant ainsi une action engagée depuis une dizaine d'année et qui souligne le succès de cette politique pour accélérer la recherche et la formation en France et à l'international.

Dans une volonté d'accélérer la recherche et la formation sur les secteurs prioritaires, les « Initiatives d'Excellence » (IdEx) et les « Initiatives Science – Innovation – Territoires – Economie » (I-SITE), crées en 2010, contribuent aux ambitions de France 2030 de transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain.

Grâce à la création de pôles universitaires à visibilité mondiale, ces initiatives disposent d'une puissance et d'un impact scientifique de tout premier plan dans de larges champs de connaissances.



Lors de leur lancement, il s'agissait de doter le pays d'une dizaine de grandes universités de recherche, comparables aux meilleures universités du monde, qui permettront à la France de tenir son rang dans la compétition scientifique et économique mondiale au travers du rayonnement de leur recherche, de l'attractivité de leurs formations, de la notoriété de leur corps académique et la qualité de leur gouvernance.

Confiées à l'Agence nationale de la recherche (ANR), les 17 initiatives IdEx et I-SITE résultent de l'une des actions les plus emblématiques des investissements d'avenir. Cette action arrive à présent à son terme, avec l'annonce aujourd'hui des derniers lauréats après évaluation par le jury international.

DES INITIATIVES QUI IRRIGUENT LES ECOSYSTÈMES

Les huit IdEx (Sorbonne-Université, Université de Bordeaux, Université de Strasbourg, Aix-Marseille Université, Université Paris-Saclay, Paris Sciences et Lettres, Université Grenoble Alpes et Université Côte d'Azur) et une I-SITE (Université de Lorraine) ont déjà fait la preuve de leur grande réussite :

- une visibilité accrue des IdEx et I-SITE dans les classements internationaux
 - La progression de l'Université Paris-Saclay qui passe de la 14^{ème} à la 13^{ème} place du Classement de Shanghai entre 2020 et 2021, et pour la deuxième année consécutive est au 1^{er} rang mondial pour les mathématiques,
 - o Sorbonne Université au 35^{ème} rang mondial et 3^{ème} en mathématiques et en océanographie.
 - o Paris Sciences et Lettres au 38ème rang mondial du classement de Shanghai et 1ère du classement « Times Higher Education » Young University en 2022.
 - o L'Université Paris Cité 73ème rang mondial du classement de Shanghai
- L'excellence des universités françaises et la force de leurs liens avec les organismes nationaux de recherche permet ainsi à la France de conserver sa 3e place mondiale derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni.le succès français à l'appel pilote « Universités européennes » de la Commission européenne où les initiatives d'excellence tiennent une part conséquente : après le succès du premier appel pilote « Universités européennes », (16 établissements français dans 14 alliances sur les 17 lauréates), la 2e vague de l'appel de la Commission a permis de retenir 24 nouvelles « universités européennes » en juillet 2020, dont 14 alliances impliquent 16 établissements français. Ce second appel pilote confirme le succès et le leadership des universités françaises ;
- une recherche d'excellence, coordonner autour de sites universitaires;
- la transformation de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (à tous niveaux) que ces initiatives ont accompagnée.

LES HUIT DERNIERS LAURÉATS ANNONCÉS

Ces 9 universités sont aujourd'hui rejointes par huit nouvelles.

ULNE | Université de Lille

Le label I-SITE a permis une phase de transformations profondes de l'écosystème de l'enseignement supérieur lillois, qui a culminé le 1er janvier 2022 avec la création de l'Université cible "Université de Lille".

CAP2025 | Université de Clermont Ferrand

Le projet ISITE CAP 20-25 promeut le développement d'une université de recherche intégrée, étroitement connectée à son environnement territorial et au monde professionnel.

MUSE | Université de Montpellier

L'objectif de MUSE est de créer à Montpellier une université de recherche intégrant ses partenaires clés dans une organisation renouvelée, afin de renforcer sa reconnaissance internationale, notamment autour de trois défis : la sécurité alimentaire, le respect de l'environnement et l'amélioration de la santé humaine.

FUTURE | Université Gustave Eiffel

L'Université Gustave Eiffel (UGE), créée en décembre 2019, porte l'I-SITE FUTURE centrée sur le thème des « Villes du futur ». Elle est issue de la fusion d'une université (Paris-Est Marne la Vallée), d'un organisme de recherche (IFSTTAR) et de 3 écoles d'ingénieurs, et dispose de campus répartis sur l'ensemble du territoire national.

E2S | Université de Pau et des Pays de l'Adour

« Solutions pour l'énergie et l'environnement » (E2S) est une ISITE regroupant l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et 3 organismes de recherche nationaux (Inria, INRAE et CNRS). E2S œuvre également pour la convergence des acteurs socio-économiques du territoire et des partenaires académiques vers une organisation hybride public/privé.

NEXT | Université de Nantes

L'Université de Nantes (NU), créée le 1er janvier 2022, regroupant les 4 institutions fondatrices de l'I-SITE NEXT (l'Université de Nantes, l'Ecole Centrale de Nantes, le CHU de Nantes et l'Inserm), ainsi que 3 institutions qui ont rejoint le projet en 2020 : l'IRT Jules Verne, centre de recherche industrielle sur les technologies avancées de fabrication, l'École des Beaux-Arts et l'École nationale supérieure d'architecture. Forte de cette composition originale, l'ambition de NU est d'exercer un impact académique, économique et sociétal toujours plus fort sur sa communauté, son territoire et la société dans son ensemble.

CYI | CY Cergy Paris Université (CYU)

L'Initiative CYI, portée par CYU et l'ESSEC, vise à développer une institution avec un modèle public-privé innovant pour soutenir les programmes éducatifs d'innovation, dynamiser le potentiel de recherche et rayonner à l'international.

UNIVERSITE PARIS CITE

L'objectif principal de l'IDEX était la création d'une université à forte intensité de recherche, l'Université Paris Cité, construite par la fusion de l'Université Paris-Descartes et de l'Université Paris-Diderot, et l'intégration de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP).



LISTE DES IDEX / I-SITE CONFIRMEES ET MONTANT DES DOTATIONS ATTRIBUEES

Ce tableau précise pour les IDEX et I-SITE confirmées le montant des dotations annuelles qui leur sont définitivement allouées. Au total, ce sont plus de 300 M€ par an qui sont alloués à ces 17 sites d'excellence.

Action	Etablissements Coordinateurs	Montant annuel attribué aux sites
IDEX	Université de Bordeaux	23 891 000 €
IDEX	Université de Strasbourg	25 597 500 €
IDEX	Aix-Marseille Université	25 597 500 €
IDEX	Sorbonne Université	29 493 189 €
IDEX	Université Paris-Saclay	31 413 593 €
IDEX	Université PSL	26 852 635 €
IDEX	Université Grenoble Alpes	23 731 368 €
IDEX	Université Côte d'Azur	13 991 216 €
I-SITE	Université de Lorraine	9 328 947 €
I-SITE	Université Clermont Auvergne	9 328 947 €
IDEX	Université Paris Cité	22 850 986 €
I-SITE	Université Gustave Eiffel	8 193 738 €
I-SITE	Université de Pau et des Pays de l'Adour	5 122 038 €
I-SITE	CY Cergy Paris Université	7 608 692 €
I-SITE	Université de Nantes	9 328 947 €
I-SITE	Université de Montpellier	16 018 666 €
I-SITE	Université de Lille	14 055 406 €
		302 404 369 €

Contacts presse

Services du Premier ministre :

01 42 75 50 78/79

communication@presse.pm.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 82 00

presse-mesri@recherche.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr

Agence nationale pour la recherche

Katel Le Floc'h 01 78 09 80 70

contactpresse@agencerecherche.fr

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ Traduit une double ambition: transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- Sera mis en œuvre collectivement: pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (BPI France) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : <u>www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi</u>

A propos de l'Agence nationale de la recherche

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes d'investissements d'avenir (PIA 1, 2, 3 et 4), dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche.

www.anr.fr @ agencerecherche